

Procès-verbal de la 1^{re} assemblée de la présente année du conseil d'administration du Conseil de quartier de Maizerets tenue mardi le 18 janvier 2022 à 19 h, en vidéoconférence, à Québec.

PRÉSENCES :

Membres avec droit de vote

Mme Marie-Hélène Deshaies	Présidente
M. Martial Van Neste	Vice-président
Mme Joséphine Hénault	Administratrice
M. Christian Milette	Administrateur coopté
Mme Liane-Clarisse Mouchon	Secrétaire
M. Marcel Paré	Administrateur
Mme Ève Duhaim	Administratrice
M. Martial Van Neste	Vice-président
M Marie-Joëlle Hotte	Administratrice cooptée

IL Y A QUORUM.

ABSENCES :

Aucune absence

Assistaient également :

M. Daniel Leclerc	Conseiller en consultations publiques
Mme Marie-Ève Verret Wong	Secrétaire d'assemblée
M. Claude Villeneuve	Conseiller municipal du district de Maizerets-Lairet
M. Bertrand Lemoyne	Président de Brasseurs sur demande
M. Sergio Avellan	Conseiller en urbanisme et en aménagement du territoire

Outre les personnes mentionnées, 4 citoyen-ne-s assistaient à la rencontre.

**ASSEMBLÉE SPÉCIALE D'ÉLECTION,
SUIVIE DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

LE MARDI 18 JANVIER 2022 À 19 H 00
ASSEMBLÉE PUBLIQUE EN VISIOCONFÉRENCE
<https://villequebec.zoom.us/j/87632635091>

PROJET D'ORDRE DU JOUR

- | | |
|----------|--|
| 22.01.01 | Lecture et adoption de l'ordre du jour d'assemblée spéciale |
| 22.01.02 | Lecture et adoption de l'ordre du jour de l'assemblée régulière |
| 22.01.03 | Demande d'opinion de la Ville de Québec
Permission d'occupation pour agrandir l'entreprise Brasseurs sur demande au 1177, chemin de la Canardière : consultation en ligne |
| 22.01.04 | Adoption et suivi du PV du 9 novembre |
| 22.01.05 | Projet de règlement de la hausse de nickel |
| 22.01.06 | Période du conseiller municipal |
| 22.01.07 | Période de questions des citoyens |
| 22.01.08 | Vie communautaire <ul style="list-style-type: none">• Oasis St-Pie X• Murales• Frigo partage• Rendez-vous Limoilou |
| 22.01.09 | Enjeux d'aménagement du quartier <ul style="list-style-type: none">• Zone d'innovation Littoral Est (InnoVitam)• Terrain de l'ancien centre communautaire Mgr-Marcoux• Dossier tramway• Dossier Dufferin-Montmorency : boulevard urbain et 3e lien• Forêt urbaine jonction Lairet-Maizerets• Terrains Hydro Québec Henri Bourassa |
| 22.01.10 | Amélioration des avenues du Mont-Thabor et de l'Émérillon |

- 22.01.11 Tour des comités
- Comité de verdissement
 - Table de concertation vélo
 - Comité vigilance PGMR-Incinérateur
 - Comité cohabitation Port-communauté
 - Comité Vigilance sur les activités portuaires
 - Table citoyenne Littoral Est
- 22.01.12 Trésorerie
- Nouveau.elle trésorier.ère
- 22.10.13 Varia
- 22.01.14 Levée de l'assemblée virtuelle

22.01.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR D'ASSEMBLÉE SPÉCIALE

SUR PROPOSITION DE M. Martial Van Neste DÛMENT APPUYÉE par Mme Marie-Hélène Deshaies, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée spéciale d'élection.

Aucun candidat pour le poste réservé aux hommes résidents du quartier Maizerets. Le poste sera disponible à l'assemblée d'avril 2022.

SUR PROPOSITION DE M. Christian Millette DÛMENT APPUYÉE par Marie-Hélène Deshaies. IL EST RÉSOLU de lever l'assemblée spéciale.

22.01.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION DE Mme Marie-Hélène Deshaies, des modifications sont apportées à l'ordre du jour. SUR PROPOSITION DE M. Martial Van Neste DÛMENT APPUYÉE par Mme Marie-Joëlle Hotte, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour.

22.01.3 DEMANDE D'OPINION DE LA VILLE DE QUÉBEC : PERMISSION D'OCCUPATION POUR AGRANDIR L'ENTREPRISE BRASSEURS SUR DEMANDE AU 1177, CHEMIN DE LA CANARDIÈRE

M. Daniel Leclerc, conseiller en consultations publiques, présente MM. Avellan et M. Bertrand Lemoyne. M. Leclerc donne l'objet de la consultation publique. Il précise qu'un avis public a été diffusé, une consultation en ligne et une distribution d'informations à 250 portes voisines du site ont été réalisées. Un rapport de la consultation publique, à laquelle 6 citoyens ont participé, est également présenté. Le conseil de quartier sera appelé à formuler une recommandation à l'intention du conseil d'arrondissement de Limoilou. M. Villeneuve sera appelé à voter lors dudit conseil.

M. Sergio Avellan, conseiller en urbanisme et en aménagement du territoire présente une demande de modification du règlement d'urbanisme pour la permission d'occupation du 1177, chemin de la Canardière (Brasseurs sur demande). La permission d'occupation propose d'augmenter la superficie occupée par le requérant, et ce, pour les années à venir. Deux lots sont touchés entre la rue Bergemont et chemin de la Canardière, derrière les logements ayant pignon sur Canardière.

Augmentation de la superficie utilisée au-delà de 200 mètres carrés dans le bâtiment principal. Demande de changement norme d'une brasserie entre 200 et 700 mètres carrés. Permettre aussi une aire de dégustation et de vente de 200 mètres carrés. Aire de dégustation à l'intérieur ou à l'extérieur, si extérieur sur le café-terrasse déjà existant. Règle sur l'aménagement du stationnement à modifier. Doit se prévaloir de cette permission d'ici 3 ans.

M. Bertrand Lemoine, requérant, président de Brasseurs sur demande, explique les raisons de sa demande. Permis obtenu en décembre 2016, depuis troisième agrandissement. Depuis l'été 2020, augmentation de la production. Dû au manque d'espace, ils ont dû faire affaire avec des sous-contractants pour le brassage. M. Lemoine voudrait effectuer cette étape au sein de leurs locaux. Dans les locaux disponibles, il voudrait faire des aires de conditionnement et d'emballage (utiliser un local actuellement vacant). L'augmentation de la production n'augmenterait pas le camionnage, les fournisseurs de matières premières comme ceux récupérant la bière continuant à venir aux deux semaines. Seul le volume des matières premières livrées et des canettes de bière récupérées augmenterait, pas la fréquence du camionnage.

Citoyens appelés à déposer leurs questions. Aucune question des citoyens.

Administrateurs appelés à poser leurs questions :

M. Marcel Paré cite un citoyen qui se plaint d'odeurs près de l'entreprise, M. Lemoine est ouvert à la discussion pour améliorer l'évacuation lors du brassage.

Ève Duhaime nomme la même préoccupation. M. Lemoine réaffirme son intention de régler la problématique par la construction d'une cheminée pour élever les vapeurs au-dessus des résidences.

Liane-Clarisse Mouchon affirme avoir lu les mêmes interrogations des citoyens, M. Lemoine réaffirme l'intention d'installer une cheminée au niveau du toit de l'entreprise.

M. Paré demande si les 200 mètres sont suffisants et se demande s'il y a blocage au niveau de la ville. Pourquoi cette limite ? M. Avellan répond qu'il n'y a pas besoin d'agrandir l'espace de dégustation car le but premier de l'entreprise est la production, ce qu'appuie M. Lemoine Président de Brasseurs sur Demande.

M. Daniel Leclerc demande aux administrateurs de passer au vote. Les deux options suivantes sont offertes.

A- RECOMMANDER LE PROJET :

Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une permission d'occupation, R.C.A.1V.Q. 449, et l'approbation de la permission, R.C.A.1V.Q. 450 (1177, chemin de la Canardière) - District électoral de Maizerets-Lairet – Quartier de Maizerets

B- STATU QUO QUI MAINTIENDRAIT LES MODALITÉS EN PLACE

Vote en faveur de la modification (A) :

Mme Joséphine Faveur

M. Marcel Paré Faveur

Mme Ève Duhaimé	Faveur
Mme Liane-Clarisse Mouchon	Faveur
Mme Marie-Joëlle Hotte	Faveur
M. Christian Milette	Faveur
M. Samuel C.-Labrecque	Faveur
M. Martial Van Neste	Faveur
Mme Marie-Hélène Deshaies	Faveur

LE CONSEIL DE QUARTIER RECOMMANDE LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT À L'UNANIMITÉ.

M. Daniel Leclerc remet à la présidente la suite du conseil.

22.01.4 ADOPTION ET SUIVI DU PV DU 9 NOVEMBRE

Suivi du PV du 9 novembre

- Limoi'air : un grand intérêt est démontré, plus de 100 propositions ont été reçues. La sélection n'est toujours pas faite pour les 75 domiciles où seront installés les capteurs visant à évaluer la qualité de l'air.
- Relevé de vitesse sur la rue de Vitré : suivi prévu par le service de la Ville en interne à la mi-février. L'échantillon en ce moment ne serait pas représentatif, en raison des travaux de démolition sur le site du centre hospitalier. Des traverses pour piétons seront installées sur la rue de Vitré par le centre hospitalier avec des agents de circulation, donc la vitesse va être réduite pendant la période de démolition.
- Résolutions adoptées au conseil de quartier : aucune réponse officielle pour l'instant.
- Fête de Noël : reportée fin janvier/ fin février. Proposition de M. Christian Milette de joindre les festivités du 19 février 2022 du centre Mgr-Marcoux.
- Maizerève 2022 : une rencontre a eu lieu ce jour entre M. Martial Van Neste et M. Christian Milette. Prochaine rencontre planifiée dans un mois. Faire demande pour obtenir la permission de fermer des rues pour une parade. Recherche de financement à planifier.

Proposition de M. Liane-Clarisse Mouchon d'annoncer à l'avance les suivis à faire dans le prochain conseil. Transmettre ces points avec l'ordre du jour. Ainsi, le point adoption du PV et suivis seront dorénavant séparés.

- Frigo partage : Construction de l'abri financée par le centre Mgr Marcoux.
- Les autres points seront intégrés à l'ordre du jour de l'assemblée de ce soir.

SUR PROPOSITION de M. Martial Van Neste DUMENT APPUYÉE par Liane-Clarisse Mouchon, le PV du 9 novembre 2021 est adopté.

Présentation de la nouvelle secrétaire de rédaction Mme Marie-Ève Verret Wong.

22.01.5 PROJET DE RÈGLEMENT SUR LA HAUSSE DU NICKEL

Bilan par M. Marcel Paré de l'Assemblée citoyenne du jeudi 13 janvier. Grande mobilisation à l'assemblée citoyenne, 152 personnes se sont présentées. Une proposition fut adoptée, celle d'envoyer une lettre à monsieur Marchand, maire de Québec, pour qu'il dénonce la hausse de la norme de nickel. Plus de 300 lettres à ce jour ont été envoyées. Le 17 janvier se tenait le conseil de ville, lors duquel il y a eu débat sur l'incohérence d'attribuer la responsabilité aux acteurs citoyens de prouver la dangerosité de l'augmentation de la norme de nickel toléré dans l'air, la mairie étant responsable d'assurer la protection de ses résidents sur son territoire. Plusieurs médias ont couvert le sujet : Radio-Canada, le Journal de Québec, le Soleil, le Carrefour, et une étude de fond par les étudiants de l'Université Laval, démontrant l'inquiétude des citoyens.

LECTURE ET PROPOSITION de la

RÉSOLUTION CONCERNANT LA HAUSSE DE LA NORME SUR LE NICKEL PROPOSÉE PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (22-CA-01) par Mme Marie-Hélène Deshaies.

CONSIDÉRANT la volonté du gouvernement du Québec d'augmenter par cinq fois la norme actuelle journalière de nickel dans l'air ambiant, la faisant passer à 70 ng/m³ ;

CONSIDÉRANT que le Canada adhère à un nombre important de traités internationaux qui garantissent le droit à la santé, incluant la *Déclaration universelle des droits de l'homme* ou encore l'acte de Constitution de l'Organisation mondiale de la santé ;

CONSIDÉRANT la politique du droit à la santé adoptée par le conseil de quartier ;

CONSIDÉRANT que tous les citoyen.ne.s de Québec ont le droit de vivre dans un environnement sain et sécuritaire ;

CONSIDÉRANT que depuis 2010, de nombreuses analyses et avis qui ont été menés par diverses instances gouvernementales – ministères, directions de la santé publique, organismes paragouvernementaux –, en reconnaissance des enjeux associés à la pollution atmosphérique dans Maizerets, citons :

- En 2012, le ministère de l'Environnement et des Changements climatiques confirme la présence de particules de nickel dans l'air de Limoilou, et remarque du même souffle des dépassements à la norme fixée en 2011 et que la source principale d'émanation de nickel pour le secteur était le Port de Québec ;
- En 2012, l'Institut national de la santé publique note que l'analyse de risque démontre que chez des personnes en bonne santé, les concentrations de nickel dans l'air pourraient favoriser le développement de problèmes d'allergie, d'asthme et de dermatite de contact chez une partie de la population hypersensible au nickel ;
- En 2013, la Direction régionale de la Santé publique de la Capitale-Nationale reconnaît que le territoire de Limoilou présentait un cumul de facteurs de risques environnementaux et de nuisance pour la santé de sa population qui méritait une approche globale et concertée de réduction de ces risques ;
- En 2013, la Direction régionale de la Santé publique de la Capitale-Nationale recommande aux générateurs de risques qu'ils développent ou actualisent leur plan d'action visant à réduire la contamination par le nickel et les autres contaminants et qu'ils mettent en place les bonnes pratiques afin de faire en sorte que leurs opérations génèrent le moins de contamination possible pour les citoyens riverains ;
- En 2018, dans le cadre du projet Mon environnement, ma santé, la Direction de la Santé publique de la Capitale-Nationale identifie plusieurs facteurs de risques socioéconomiques et environnementaux à Limoilou, indiquant que ce cumul de risques, aux côtés d'autres facteurs, justifie largement une intervention concertée et participative visant à documenter systématiquement les différents enjeux afin de trouver des solutions viables et durables à la situation ;
- En 2018, le Centre d'expertise et de référence en santé publique de l'INSPQ relaie une note d'information indiquant que, selon l'Organisation mondiale de la santé, la pollution atmosphérique était désormais considérée comme le principal facteur de risque sanitaire au sein de l'Union européenne, laquelle serait responsable de quelque 400 000 décès prématurés chaque année et, par le fait même, dénonçait le fait que les États membres européens ne protégeaient pas suffisamment ses citoyen.ne.s contre la pollution atmosphérique ;
- En 2020, dans son évaluation du projet Laurentia, le ministère de l'Environnement et des Changements climatiques estime que l'autorisation pour générer de nouvelles activités au Port de Québec susceptibles d'augmenter les émissions polluantes ne devrait être délivrée, sur le plan de la qualité de l'air ambiant, que si des mesures de

réduction des émissions de nickel actuelles et futures sont proposées et appliquées par le Port de Québec ;

- En 2021, l'Agence d'évaluation d'impact du Canada, dans le cadre de son analyse du projet Laurentia porté par le Port de Québec, a fait ressortir les principaux effets environnementaux résiduels négatifs suivants : effets importants et cumulatifs sur la qualité de l'air et la santé humaine liées aux émissions de particules et de contaminants issus de la combustion de combustibles fossiles, et recommandait le retrait du projet en reconnaissant Limoilou comme étant un milieu préalablement saturé et où des problèmes de santé liés à la qualité de l'air étaient déjà connus – une conclusion qui s'appuyait sur les dépassements existants observés dans le milieu récepteur pour certains contaminants –, un milieu où la qualité de l'air est déjà préoccupante, l'emplacement du projet à proximité d'un secteur résidentiel et d'une population vulnérable présentant des inégalités sociales en santé ;

CONSIDÉRANT que l'Association québécoise des médecins pour l'environnement considérait que le problème de qualité de l'air à Limoilou était un problème complexe et difficile à résoudre à court terme, et que l'ajout d'émissions engendrerait des effets résiduels importants en termes de qualité de l'air sur la santé d'une population locale défavorisée des points de vue sanitaire, social, économique et environnemental qui vit dans un milieu ambiant déjà saturé ;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement ne semble pas prendre en considération la réalité de Limoilou, et que des études spécifiques ainsi que des données liées à la réalité du secteur ne semblent pas avoir été prises en compte dans la revue de littérature, telles que l'étude de 2013 réalisée par la Santé publique et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Ressources naturelles ;

CONSIDÉRANT que la hausse de la norme de nickel et ses impacts potentiels sont en porte-à-faux avec la Stratégie de développement durable adoptée par la Ville de Québec, stratégie qui devrait garantir la protection de la santé et du bien-être de la population ;

CONSIDÉRANT les inégalités sociales et environnementales en santé qui sont observées dans la Ville de Québec, où l'espérance de vie entre un résident de Limoilou et un résident de Sillery varie de sept années, en lien - notamment - avec les défis relatifs à la qualité de l'air ;

CONSIDÉRANT que la hausse de la norme de nickel ne pourrait qu'exacerber ces inégalités sociales déjà identifiées ;

CONSIDÉRANT que l'action des administrations publiques devrait se faire au profit de la santé et de la sécurité des citoyen.ne.s et non au détriment de celle-ci ;

Il est résolu que le conseil de quartier de Maizerets :

DÉPLORE que des élu.e.s municipaux et provinciaux acceptent ou considèrent qu'il est acceptable de mettre un prix sur la santé et la qualité de vie des résident.e.s de Limoilou et, ainsi, considèrent les quelque 50 000 personnes résidant dans ce secteur comme des citoyen.ne.s de seconde classe que l'on peut ainsi sacrifier au profit du développement économique ;

DEMANDE au gouvernement du Québec d'abandonner sa proposition de règlement concernant la norme sur le nickel dans l'air ambiant afin d'éviter d'avoir un effet négatif important sur la santé des résident.e.s de Limoilou et de la Basse-Ville de Québec ;

DEMANDE à ce que les élu.e.s municipaux et provinciaux reconnaissent le droit des citoyen.ne.s. de Limoilou à un environnement et un air sains ;

DEMANDE à ce que les élu.e.s municipaux, provinciaux et fédéraux travaillent à résorber et amenuiser les problèmes largement documentés quant à la qualité de l'air de Limoilou plutôt que de s'affairer - pour des motifs économiques - à amplifier ces problèmes ;

DEMANDE à ce que la Ville de Québec, le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada se fixent, de façon conjointe ou séparément, des objectifs clairs afin de diminuer de façon importante le taux de pollution atmosphérique dans Limoilou et la Basse-Ville de Québec au cours des trois prochaines années.

Discussion sur la résolution 22-CA-01 :

Mme Liane-Clarisse Mouchon se demande à qui cette résolution sera envoyée, Mme Marie-Hélène Deshaies répond : à tous les paliers gouvernementaux. Il est proposé par M. Martial Van Neste de déposer la résolution (22-CA-01) aux députés lors de l'étude du règlement, et de l'envoyer en copie conforme aux députés provinciaux de la Ville de Québec et à tous ceux de la CAQ. Mme Ève Duhaime demande le ralliement de tous les conseils de quartier sur cette résolution. M. Marcel Paré demande l'envoi d'une copie au ministre fédéral de la santé M. Jean-Yves Duclos et député de Québec, signifiant que le provincial n'a pas juridiction.

SUR PROPOSITION DE M. Martial Van Neste, DÛMENT APPUYÉE par Mme Andrée-Anne Verret, IL EST RÉSOLU d'adopter la **résolution 22-CA-01**.

LECTURE ET PROPOSITION de la **RÉSOLUTION 22-CA-02 : DEMANDE AU DIRECTEUR DE LA SANTÉ PUBLIQUE DE LA CAPITALE NATIONALE**

par M. Martial Van Neste qui requiert un rapport préliminaire des données colligées sur les niveaux de nickel en Basse-Ville dans le cadre du projet MEMS (Mon Environnement Ma Santé) avant la fin de la consultation publique, le 22 février 2022. M. Marcel Paré souligne aussi l'importance de détenir les données préliminaires le plus tôt possible.

Demande au directeur de la Santé Publique

Monsieur André Dontigny

Direction de la santé publique de la Capitale Nationale

Le Conseil de Quartier Maizerets a appris que le gouvernement désire réviser la norme journalière de nickel actuelle en multipliant par cinq le niveau actuel.

Dans le passé, la Santé publique de la Capitale Nationale a souligné l'importance de diminuer l'exposition au nickel pour les citoyens des quartiers de la Basse-Ville de Québec.

Dans le cadre du projet MEMS (Mon Environnement Ma Santé) qui est dirigé par la Santé Publique, des mesures récentes sur les niveaux de nickel en Basse-Ville ont été colligées. Ces données sont cruciales dans le débat actuel sur l'augmentation de la norme. Nous savons que dans le passé, les niveaux de nickel dans les quartiers centraux de Québec ont largement été dépassés à plusieurs reprises.

Nous vous demandons de convoquer le comité MEMS pour que soit publié rapidement les taux d'exposition au nickel mesurées pas les échantillonnages sur les Particules en Suspension Totale (PST), dans un rapport préliminaire publié avant la fin de la consultation publique sur le projet de règlement de la hausse de la norme de nickel, le 20 février 2022. Nous estimons qu'il est urgent que ces données soient publiées dans le contexte de la consultation publique sur ce changement réglementaire.

Merci de prendre en considération notre demande.

Conseil de quartier Maizerets

SUR PROPOSITION DE M. Martial Van Neste, DÛMENT APPUYÉE par Mme Ève Duhaime, IL EST RÉSOLU d'adopter la **résolution 22-CA-02**.

22.01.6 PÉRIODE DU CONSEILLER MUNICIPAL

M. Claude Villeneuve traite l'enjeu du nickel globalement et inclut l'ensemble de la Ville de Québec. D'autres conseils de quartier s'indignent aussi de la problématique, ils émettent le désir de participer activement. M. Villeneuve se dit surpris de la position du maire Marchand. Dans le dossier du tramway, M. Villeneuve anticipe le manque de données pour notre secteur. Demande la participation citoyenne afin d'émettre les nombreux questionnements et inquiétudes. Il se dit sensible à la problématique des bornes de recharge des voitures électriques, dit continuer à travailler sur le dossier. Face au déneigement, M. Claude Villeneuve déplore la présence d'amoncellements de glace sur les trottoirs du quartier Maizerets. Informe le conseil qu'en cas de besoins spécifiques, les citoyens peuvent composer le 311 pour des interventions ciblées. Concernant la problématique de la circulation dans les avenues de l'Émerillon et du Mont-Thabor, M. Villeneuve affirme le besoin d'actions visant l'amélioration nette de la problématique. Il dit

vouloir planifier une rencontre avec des résident.e.s de ce secteur. Pour terminer, il félicite la mobilisation citoyenne dans le dossier du nickel.

22.01.7 PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Une citoyenne fait appel pour transmettre des documents et rencontrer les ministres Duclos et Guilbault sur le dossier de la hausse de la norme du nickel tolérée.

22.01.8 VIE COMMUNAUTAIRE

Oasis St-Pie X

Mme Ève Duhaime dit ne pas avoir de nouvelles. Mme Odette Lefrançois, qui fait partie du comité des résident.e.s d'Oasis St-Pie X, dit qu'une réunion est à prévoir dans les prochaines semaines.

Murale Exmuro

Mme Ève Duhaime dit avoir eu des rencontres le 6 décembre 2021 et le 13 janvier 2022. Activité prévue pour l'été 2022. L'artiste a été choisi ainsi que les groupes cibles (immigrants / jeunes / aînés / femmes / familles). Un nouvel intervenant dans l'équipe travaillera au niveau de la médiation. Réunion prévue le 3 février 2022.

Frigo Partage

Mme Ève Duhaime dit qu'il ne reste qu'à construire l'abri. Détails au point 22.01.4.

RDV Limoilou

Mme Ève Duhaime signale que la rencontre a eu lieu, la consultation publique court jusqu'au 28 février 2022. Faible participation du quartier Maizerets. Elle demande une liste de contacts pour faire suivre la consultation. M. Martial Van Neste indique qu'aucune liste à jour n'existe au conseil de quartier. Il demande s'il y a possibilité de faire de la publicité, et si oui, quels canaux seront utilisés. Mme Andrée-Anne Verret affirme que ce n'est pas aux conseils de quartier de faire de la publicité pour RDV Limoilou. Nous pouvons relayer l'information dans les organismes de proximité et elle demande à M. Christian Milette de partager RDV Limoilou sur les réseaux sociaux.

Réunion au printemps avec les trois conseils de quartier (Vieux-Limoilou/Maizerets/Lairet). Demande de la présidente Mme Deshaies pour rejoindre les citoyens n'ayant pas de support informatique. Mme Duhaime affirme que des affiches ont été créées. Une rencontre a été planifiée pour le 20 janvier à cet effet.

22.01.9 ENJEUX D'AMÉNAGEMENT DU QUARTIER

Littoral Est (InnoVitam)

Mme Marie-Hélène dit qu'elle n'a pas eu de confirmation au sujet des consultations prévues. M. Daniel Leclerc affirme que la Ville les annoncera en temps et lieu.

Terrain de l'ancien centre communautaire Mgr-Marcoux

M. Daniel Leclerc affirme qu'il fera une relance lors du conseil de Ville. M. Marcel Paré soutient que lors des discussions avec l'urbaniste, il était question de plantation d'arbres et d'utilisation du stationnement pour y installer la place permanente Maizerets. M. Christian Millette a déposé une demande pour la place Maizerets 2022, le centre Mgr-Marcoux étant gestionnaire. Mme Marie-Hélène Deshaies demande à M. Millette s'il avait pris connaissance du projet déposé par le conseil de quartier « Cœur villageois », une réunion a donc été planifiée avec M. Christian Millette et M. Martial Van Neste. Mme Andrée-Anne Verret se questionne sur la résidence au côté du terrain de l'ancien centre Mgr-Marcoux : va-t-elle être préservée ? M. Martial Van Neste informe qu'une station Bardy est prévue pour le tramway, mais l'emplacement précis n'est pas dévoilé. Le RTC a été averti qu'à cet emplacement est prévue la place permanente Maizerets. Remis à l'ordre du jour du prochain conseil.

Tramway

En attente de l'avancement du projet, aucun détail.

Dossier Dufferin/Montmorency : boulevard urbain et 3^e lien

Pas de nouvelles.

Forêt urbaine jonction Lairet/Maizerets

Rien de nouveau.

Terrain Hydro-Québec

Relance à prévoir.

22.01.10 AMÉLIORATION AVENUES DU MONT-THABOR ET DE L'ÉMÉRILLON

Comité de citoyen.ne.s créé à l'automne 2019, sondage distribué en porte-à-porte aux résidents des deux avenues. Présentation des résultats au conseil de quartier en novembre 2020. Plusieurs solutions furent émises par le comité citoyen. 75% de taux de participation. La citoyenne qui avait formé le comité citoyen.ne.s se retire du dossier. Nombreuses plaintes à la Ville et au chantier effectuées par le comité en raison du retour de la problématique du camionnage sur l'avenue Mont-Thabor. M. Martial Van Neste informe que c'est au comité de voisinage qu'il faut déposer les plaintes, il communiquera

avec M. Grantham à ce sujet. Une citoyenne expose ses inquiétudes et la réelle dangerosité causée par la circulation inappropriée. M. Martial Van Neste demande un dépôt du rapport à la Ville, à en effectuer le suivi et le remettre à l'ordre du jour des prochains conseils. M. Claude Villeneuve, conseiller du quartier et Alain Perron Directeur de l'arrondissement se rencontreront et discuteront de cette problématique. Une intervention de la Ville est prévue sur ces avenues, ainsi qu'une surveillance policière. La direction du chantier effectue les suivis. **Le rapport du comité citoyen bénévole des avenues Mont-Thabor et de l'Émerillon** est en annexe.

22.01.11 TOUR DES COMITÉS

Comité de verdissement

Mme Joséphine Hénault dépose une **résolution (22-CA-03) pour augmenter la canopée de 40% dans le quartier Maizerets.**

RÉSOLUTION 22-CA-03 POUR AUGMENTER LA CIBLE DE CANOPÉE À 40% DANS LE QUARTIER MAIZERETS

CONSIDÉRANT QUE l'indice de canopée dans le quartier Maizerets était de 19% en 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la cible de canopée en 2025 pour le quartier Maizerets est de seulement 25% ;

CONSIDÉRANT QUE le quartier Maizerets connaît un niveau de pollution atmosphérique supérieur à la moyenne et que cette pollution a un effet négatif sur la santé des citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE le quartier Maizerets est un quartier défavorisé et que le couvert végétal a un impact sur la qualité de vie et la santé des citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE des centaines d'études démontrent que pour maximiser les nombreux bénéfices offerts par les arbres il faut un indice de canopée de 40% ;

SUR PROPOSITION DE M. Martial Van Neste, DÛMENT APPUYÉ PAR Mme Liane-Clarisse Mouchon, IL EST RÉSOLU par le conseil d'administration du conseil de quartier de Maizerets de demander à la Ville de Québec d'augmenter la cible de canopée à 40% pour le quartier Maizerets, et d'ajuster la Vision l'Arbre 2015-2025 en conséquence.

SUR LA PROPOSITION DE M. Martial Van Neste DÛMENT APPUYÉE PAR Liane-Clarisse Mouchon, IL EST RÉSOLU que le conseil adopte la **résolution (22-CA-03).**

Table de concertation vélo

Pas de nouvelles.

Comité de vigilance PGMR/incinérateur

M. Marcel Paré donne la date de rencontre du comité le 27 janvier 2022. Il informe qu'il y a eu ingérence de la Ville de Québec dans la nomination du président du conseil. Celui-ci doit être nommé par le comité de façon autonome.

Comité cohabitation Port-communauté

Dernière réunion a eu lieu le 2 décembre 2021 avec M. Mario Girard de l'APQ. Mme Marie-Joëlle Hotte nous informe que, suite au départ de Laurentia, de nouveaux projets sont sur la table. Demande information en lien avec lesdits projets. Des milliers d'arbres devaient être plantés dans le cadre du programme « Mon environnement, Ma santé » pour diminuer l'impact environnemental des activités portuaires selon MM. Marcel Paré et Martial Van Neste. Une citoyenne communique avec le conseil pour clarifier l'information. Les arbres ont bel et bien été planté comme promis.

Comité de surveillance des activités portuaires

Suivi à faire par M. Martial Van Neste.

Table citoyenne Littoral Est

La Table citoyenne Littoral est a reçu son statut d'OSBL en tant que groupe de défense des droits des citoyens. Action prévue le 19 janvier 2022 à 9h00 au garage municipal contre la hausse des loyers dans le quartier Maizerets avec des groupes communautaires. Démarches faites de pair avec des organismes communautaires pour la conversion du garage municipal en centre social autogéré. Vidéo de présentation sur le site web de la Table. Rencontre prévue le 26 janvier 2022. Deux rencontres citoyennes sont planifiées en février. Un appui est attendu de la part du conseiller municipal.

22.01.12 TRÉSORIE

Mme Marie-Hélène Deshaies demande s'il y a un candidat pour la trésorerie. M. Leclerc demande un trésorier pour les états financiers.

Résolution 22-CA-04

SUR PROPOSITION Mme Andrée-Anne Verret DUMENT APPUYÉE PAR Liane-Clarisse Mouchon, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier Maizerets destitue M. Martial Van Neste de ses fonctions de vice-président et le nomme trésorier.

Résolution 22-CA-05



SUR PROPOSITION DE M. Martial Van Neste, trésorier DÛMENT APPUYÉE PAR Liane-Clarisse Mouchon, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier recoure au service d'une secrétaire de rédaction pour la rédaction des procès-verbaux en 2022 au tarif de 90\$ par procès-verbal.

Résolution 22-CA-06

SUR PROPOSITION de M. Marcel Paré DÛMENT APPUYÉE PAR M. Martial Van Neste, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier Maizerets fixe la date de l'assemblée générale annuelle au 12 avril 2022. Elle se tiendra au Centre Mgr-Marcoux, si les conditions le permettent, sinon par vidéoconférence.

22.01.13 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE VIRTUELLE

SUR PROPOSITION de M. Marcel Paré DÛMENT APPUYÉE Martial Van Neste, IL EST RÉSOLU de lever l'assemblée virtuelle.